

OPERATIONS PILOTES - LA CAPUCHE



**COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES
HARMONISATION DES FREQUENCES DE COLLECTE**

DATE DE DEMARRAGE : 27 Novembre 2017

OBJECTIFS :

- Améliorer la séparation des déchets pour une meilleure valorisation
- Rationnaliser les fréquences de collecte

COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES

- Déchets alimentaires : restes de repas + épluchures ;
- Collecte 1 fois par semaine ;
- Distribution de bio-seaux ajourés avec sacs et consignes de tri auprès de chaque foyer ;
- Mise en place de conteneurs marron dédiés à la collecte des déchets dans les locaux poubelles ou dans des points d'apport volontaires.

HARMONISATION DES FREQUENCES DE COLLECTE

- Déchets alimentaires (conteneurs marrons): 1 passage par semaine ;
- Ordures ménagères résiduelles (conteneurs gris) : réduction du nombre de passages à 1 ramassage par semaine ;
- Collecte sélective (conteneurs verts « je trie ») : maintien de 2 passages par semaine.
- Réorganisation des jours de collecte

	AVANT					APRÈS				
Quartier de la Capuche GRENOBLE	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Habitat collectif	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

- Ordures Ménagères Résiduelles (bac gris)
- Collecte Sélective (emballages et papiers) (bac vert "Je trie")
- Déchets Alimentaires (bac marron)

OPERATIONS PILOTES - LA CAPUCHE

COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES
HARMONISATION DES FREQUENCES DE COLLECTE



PERIMETRE DES OPERATIONS PILOTES

Rues concernées par l'opération

- Rue Henri Bergson
- Rue Paul Bourget : côté **impair** jusqu'au n°31 et côté **pair** jusqu'au n°40
- Chemin de la Capuche
- Rue de Chamrousse
- Rue Nestor Cornier : côté **pair**
- Rue des Déportés du 11 Novembre 1943 : côté **pair**
- Rue du Général Ferrié : côté **impair**
- Bd Maréchal Foch : côté **impair** du n°15 au 25
- Place du Docteur Gallimard : n°35 et 37
- Rue Mallifaud : côté **pair** à partir du n°80 et côté **impair** à partir du n°75
- Rue Hyppolite Muller
- Place Gustave Rivet : n°11 ; 13 et 15
- Rue Ernest Renan
- Rue Elysée Reclus
- Rue Stalingrad : côté **pair** jusqu'au n°82 et côté **impair** jusqu'au n°59
- Rue Paul Valéry

